

FICHE DE PRESENCE TYPE

NOM de l'enfant :

PERIODE : du

au

soit

semaines

Cocher les présences réservées (matin et/ou après- midi)	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total de la semaine
	Présence	Présence	Présence	Présence	Présence	Nombre
<u>Semaine de référence</u> (horaire très stable)	réservée Matin	réservée Matin	réservée Matin	réservée Matin	réservée Matin	de Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
OU						
<u>Semaine</u> du au	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
<u>Semaine</u> du au	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
<u>Semaine</u> du au	Matin	Matin	Matin	Matin	Matin	Journées :
	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Après-midi	Demi-journées :
Total de la page ou général de la période :		nombre de journées =			nombre de demi-journées =	

Comment compléter la fiche?

Les parents dont les besoins d'accueil sont stables peuvent ne compléter qu'une seule semaine (semaine de référence préciser la période concernée (du au : maximum 3 mois, soit 13 semaines).

Les parents dont les besoins d'accueil sont variables complètent la fiche pour la période la plus longue possible.

Ils disposent en effet de la possibilité de réserver des présences semaine par semaine, sans que cela constitue une exception.

Une journée est une période de plus de 5 heures (PFP = 100%) alors qu'une demi-journée est une période de 5 heures ou moins (PFP = 60%).

Horaire type

Heure habituelle d'arrivée :

Heure habituelle de départ :

Ces informations sont importantes pour la bonne organisation du milieu d'accueil, condition essentielle d'un accueil de qualité.

Présence minimale (*)

Compte tenu de son projet pédagogique, le milieu d'accueil impose une demi-jours par semaine (**).
présence minimale de Elle s'effectuera selon la fiche ci-jointe.

Fait à

En deux exemplaires

Les parents ou les personnes qui confient l'enfant

Le milieu d'accueil

(*) **FACULTATIF** : si cette exigence n'est pas posée par le Milieu d'accueil, barrer la mention

(**) **Maximum 12** présences journalières par mois, en dehors des mois de vacances annoncés. On entend par présence journalière, toute journée ou demi-journée de présence